

SECRETARIAT COMMUNAL

Nadine Braconnier (☎ 55 05 74 – 430)

DOSSIER PRESSE

Conseil communal du 12 mai 2023 à 8h30

à la Mairie de Mondercange, 1^{er} étage, salle de réunion du conseil communal « Mettendall », avec l'ordre du jour suivant :

1) Affaires du personnel (huis clos)

2) Affaires du personnel (séance publique)

a) Création d'un poste de salarié à tâche intellectuelle (CDD)

3) Informations du collège des bourgmestre et échevins

4) Actes et compromis

a) Acte de vente – place de voirie 1970/5085

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de vente dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES aux termes duquel la Commune acquiert une place de voirie de 20ca inscrite au cadastre de la Commune de Mondercange, section B de Mondercange, numéro 1970/5085 au lieu-dit « rue d'Esch». Le prix de vente est fixé à 500.-€.

b) Acte de vente – terrain 1206/2339

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de vente dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES aux termes duquel la Commune de Mondercange acquiert la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Mondercange, section E de Bergem sous le numéro 1206/2339 sis au lieu-dit « rue de Noertzange » à Bergem d'une superficie de 3 ares. Le prix de vente est fixé à 7.500.-€.

c) Acte de vente – parcelles 709/1959 et 718/1965

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de vente dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES aux termes duquel la Commune de Mondercange acquiert les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la Commune de Mondercange, section D de Pontpierre sous le numéro 709/1959 et le numéro 718/1965 sise au lieu-dit « Am Bockelsfeld », d'une superficie totale de 2,63 ares. Le prix de vente est fixé à 6.575.-€.

d) Acte de vente – terrain 1062/3729

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de vente dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES aux termes duquel la Commune de Mondercange vend la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Mondercange, section E de Bergem sous le numéro 1062/3729 sise au lieu-dit « rue de Noertzange », d'une superficie totale de 0,10 ares. Le prix de vente est fixé à 250.-€.

e) Acte de vente – terrain 87/2186

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de vente dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES aux termes duquel la Commune de Mondercange acquiert la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Mondercange, section D de Pontpierre sous le numéro 87/2186 sise au lieu-dit « Grand-Rue », d'une superficie totale de 0,28 ares. Le prix de vente a été fixé à 700.-€.

f) Acte de vente – terrain 1338/5476

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de vente dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES aux termes duquel la Commune de Mondercange acquiert la parcelle de terrain d'une superficie totale de 29a21ca, inscrite au cadastre de la Commune de Mondercange, section B de Mondercange, sous le numéro 1338/5476. Le prix de vente est fixé à 292.100.-€.

g) Acte de vente – terrain 1232/5648

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de vente dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES aux termes duquel la Commune de Mondercange vend la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section B de Mondercange sous le numéro 1232/5648 sis au lieu-dit «Grand-rue» d'une superficie de 0,16 ares. Le prix de vente est fixé à 400.-€.

h) Acte de constitution de servitude

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de constitution de servitude dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES portant sur la servitude de passage sur une partie du terrain inscrit au cadastre de la Commune de Mondercange, section E de Bergem, sous le n°1242/2856 au lieu-dit «Raedelbusch».

i) Acte de constitution de servitude

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de constitution de servitude dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES portant sur la servitude de passage du terrain inscrit au cadastre de la commune de Mondercange, sous le numéro 1349/4984 au lieu-dit « rue Arthur Thinnes » section B de Mondercange, dans le cadre des travaux électriques sur le poste de transformation « Marie ».

j) Acte de vente – terrain 118/5403

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal l'acte de vente dressé le 20 avril 2023 pardevant Maître Mireille HAMES aux termes duquel la Commune de Mondercange vend la parcelle de terrain inscrite au cadastre sous le numéro 118/5403 au lieu-dit « Rue de Limpach » section B de Mondercange d'une superficie de 20ca. Le prix de vente est fixé à 500.-€.

5) Conventions et contrats

a) Convention MENJE-ACM logement pour jeunes 2023

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal la convention passée avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse relative aux prestations du service communal "Logement" par rapport à son service pour jeunes "Jugendwunnen-Al Schoul" pour l'année 2023.

b) Convention SICONA

Le Collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal la convention dressée entre la Commune de Mondercange et le syndicat SICONA réglant les modalités en relation avec l'entretien des éléments créés suite à la mise en œuvre des mesures compensatoires du PAP Treisch.

6) Projets communaux

a) Devis – Optimisation de la cuisine existante au bâtiment « Al Schoul » à Bergem

Pour des raisons de sécurité, le service du patrimoine bâti propose de retirer les plaques de cuissons dans les studios du bâtiment « Al Schoul ». En ce qui concerne la cuisine commune, il a été constaté qu'elle ne répond plus aux besoins des locataires et n'est équipée suffisamment. À ces fins, le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal le devis du projet 4/612/223480/23018 – Optimisation de la cuisine existante au bâtiment « Al Schoul » à Bergem s'élevant à un montant total de 50.000.-€.

7) Règlements

a) Règlement communal – aires de jeux, parcs et cours d'écoles

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au Conseil communal le règlement ayant pour vocation de régler le bon usage et le maintien en l'état et de garantir la sécurité, salubrité et tranquillité publique des places publiques, des aires de jeux publiques ainsi que des cours d'écoles communales.

b) Règlement général de la police

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 27 juillet 2022 relative aux sanctions administratives communales et à l'élargissement des compétences des agents municipaux, il y a lieu d'adapter le règlement de police de la Commune de Mondercange, notamment en vue d'y introduire les sanctions administratives.

8) Finances communales

a) Titre de recettes de l'exercice 2022 de la commune de Mondercange

Le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal d'approuver les titres de recette de l'exercice 2022 tels que présentés par le receveur communal.

b) Compte administratif de l'exercice 2021 de la commune de Mondercange

Le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal d'arrêter provisoirement le compte administratif de l'exercice 2021, ensemble avec les explications du collège échevinal formulées suite au rapport y relatif du contrôle de la comptabilité des communes du Ministère de l'Intérieur du 31 mars 2023.

c) Compte de gestion globalisé de l'exercice 2021 de la commune de Mondercange

Le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal d'arrêter provisoirement le compte de gestion globalisé de l'exercice 2021, ensemble avec les explications du receveur communal formulées suite au rapport y relatif du contrôle de la comptabilité des communes du Ministère de l'Intérieur du 31 mars 2023.

d) Compte de gestion complémentaire de l'exercice 2021 de la commune de Mondercange

Le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal d'arrêter provisoirement le compte de gestion complémentaire de l'exercice 2021, ensemble avec les explications du receveur communal formulées suite au rapport y relatif du contrôle de la comptabilité des communes du Ministère de l'Intérieur du 31 mars 2023.

e) Compte de fin de gestion de l'exercice 2021 de la commune de Mondercange

Le collège des bourgmestre et échevins propose d'arrêter provisoirement le compte de fin de gestion de l'ancien receveur communal tel qu'avisé par le contrôle de la comptabilité des communes du Ministère de l'Intérieur en date du 31 mars 2023.

f) Décompte final CIGL 2021

Le collège des bourgmestre et échevins propose d'arrêter le décompte final de l'exercice 2021 de l'association sans but lucratif CIGL Mondercange, se présentant comme suit :

Budget prévu pour l'année 2021	183.019,43.-€
Dépenses réalisées pour l'année 2021	214.067,46.-€

9) Contrats Logements

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La secrétaire communale


Nadine BRACONNIER

le bourgmestre


Jeanrot FURPASS